



Snesup – Congrès d'étude de juin 2024 – Poitiers

Matériaux pour le thème 1

Séminaire gouvernemental sur la planification écologique

Le CP du MESR : (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/seminaire-gouvernemental-sur-la-planification-ecologique-l-enseignement-superieur-et-la-recherche-96374>)

À l'occasion du séminaire gouvernemental dédié à la planification écologique, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rappelle l'importance et la transversalité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique pour accompagner la société dans la transition écologique et pour éclairer le Gouvernement sur les priorités de la planification écologique, conformément aux priorités portées par le Premier ministre Gabriel Attal et par le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires de France Christophe Béchu.

Les actions engagées par le ministère pour la transition écologique depuis 2017 produisent déjà des résultats mesurables :

- Les enseignements sur la transition écologique seront intégrés à toutes les formations d'ici 2025. Cette formation obligatoire pour tous les étudiants en premier cycle universitaire est déjà en cours de mise en place. Le cadrage de la formation a été adressé à tous les établissements, et une quinzaine d'université l'ont d'ores et déjà mis en place pour la rentrée 2024. Après la généralisation prévue pour la rentrée 2025, plus d'un million d'étudiants en premier cycle à l'université seront ainsi formés à un socle commun de connaissance et de compétences sur le changement climatique, la biodiversité et sa préservation, les ressources et leur disponibilité, ainsi que sur l'équité sociale de la transition.
- Le ministère accompagne les universités et les écoles d'ingénieurs dans l'évolution de leur offre de formations aux métiers de la transition écologique et du développement soutenable. France 2030 finance ainsi 43 nouveaux projets de formations "Compétences et Métiers d'Avenir" en lien avec la transition écologique.
- Grâce à France 2030, plus d'un milliard d'euros est consacré à des recherches sur le climat, l'environnement, l'hydrogène, les batteries ou encore la ville durable à travers 25 "Programme et Équipements Prioritaires de Recherche".
- Près de 2 000 chercheuses et chercheurs, issus de 25 établissements différents, participent à la formation des cadres supérieurs de la fonction publique mise en place par le ministère de la transformation et de la fonction publiques. 25 000 cadres auront ainsi bénéficié d'une formation de haut niveau, s'appuyant sur les connaissances les plus actuelles possibles.
- Depuis 2022 un Plan d'action climat biodiversité et transition écologique de l'enseignement supérieur et de la recherche est déployé par le ministère : il permet d'accompagner chaque acteur dans cette transition.
- L'État accompagne également les investissements des établissements dans la rénovation énergétique : en mars 2024, Sylvie Retailleau et Thomas Cazenave ont par exemple annoncé une enveloppe de 118 millions d'euros pour soutenir 432 projets de rénovation énergétique portés par les établissements du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont 80 millions d'euros pour les universités et les établissements d'enseignement supérieur.
- Le 7 décembre dernier, le Président de la République a annoncé un plan de renforcement de la recherche française qui doit lui permettre de renforcer son impact. Plusieurs de nos grands organismes nationaux de recherche vont désormais agir comme agences de programme, afin de coordonner la recherche sur une thématique donnée. Ces agences de programmes seront les fers de lance des recherches sur la transition écologique, en particulier celles pilotées par le CNRS (Climat, biodiversité

et société durable), le (énergie décarbonée) et (agriculture, alimentation durable, forêt et ressources associées) : un réel gain d'efficacité au service de la planification écologique.

- Le pilotage des établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche par le ministère revêt également une dimension plus stratégique, orienté vers la transition écologique, grâce aux contrats d'objectifs, de moyens et de performance (). Ces derniers permettent d'apporter un complément de financement fléché sur des priorités stratégiques, notamment la transition écologique et le développement soutenable, que ce soit en matière de formation des étudiants, des enseignants et des personnels, ou de gestion.

Le chemin parcouru est énorme. Il contribue à permettre à la France d'atteindre le niveau record de 5,8 % de réduction de sa production d'effets de serre. Aucun effort ne doit toutefois être relâché sur le travail encore à mener pour atteindre le double objectif de réduire de 50 % nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et d'engager le pays sur la trajectoire d'une "neutralité carbone" en 2050.

Les priorités de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'atteinte de ces objectifs sont claires. Elles visent notamment à :

- Renforcer la production de connaissances sur l'évolution du climat, de l'environnement et de la biodiversité pour anticiper les changements à venir et évaluer les solutions d'adaptation et d'atténuation à mettre en place ;
- Intensifier la recherche sur les technologies et les pratiques actuelles (batteries, nucléaire, agroécologie, urbanisme...) pour soutenir le monde socio-économique dans le déploiement de ces solutions d'adaptation et d'atténuation d'ici 2030 ;
- Inventer les ruptures technologiques, en y intégrant la question cruciale de leur transfert vers les pays émergents et en développement ;
- S'appuyer sur les recherches en sciences humaines et sociales sur la transition juste, sobre et durable pour accompagner les transformations nécessaires.
- Intensifier les recherches sur le potentiel de production durable d'hydrogène naturel en France, et sur les techniques de capture, stockage et utilisation du CO2 qui viendront aider à réduire les émissions résiduelles dans certains secteurs d'activité.
- Continuer à répondre aux besoins de formation sur les nouvelles compétences dans l'enseignement supérieur.

Urgence climatique : Valérie Masson-Delmotte constate "un repli de l'engagement des institutions scientifiques"

Il y a "un repli de l'engagement des institutions scientifiques", regrette la climatologue Valérie Masson-Delmotte. Détaillant sa position sur l'engagement des chercheurs face à l'urgence climatique lors d'une journée organisée pour les 30 ans du Comets, lundi 13 mai 2024, la chercheuse appelle les scientifiques à appuyer leur engagement "sur un travail collectif". Elle développe les enjeux éthiques que pose le rôle de la recherche dans le contexte du réchauffement climatique.

Lors des trente ans du Comets, le 13 mai 2024, la climatologue Valérie Masson-Delmotte invite à penser les questions de sciences en se projetant en 2050.

En 1990, à l'époque du premier rapport du GIEC, la climatologue Valérie Masson-Delmotte, au début de sa carrière de chercheuse, se souvient "avoir pris la mesure du fossé" entre les connaissances scientifiques établies sur le changement climatique et "celles de ses proches, ses amis, du grand public".

"J'ai ainsi très vite pris conscience que, comme scientifique, nous ne sommes pas uniquement là pour produire des connaissances mais aussi pour les partager", or ce partage est "plus facile quand ces connaissances ont été établies collectivement parce qu'on ne porte pas soit même un jugement mais qu'on s'appuie sur un travail collectif", poursuit-elle à l'occasion d'une table ronde sur l'engagement des scientifiques à l'heure de l'urgence environnementale, lors des 30 ans du du CNRS, lundi 13 mai 2024.

Repli

La climatologue constate "un repli de l'engagement scientifique", non pas au plan individuel mais "un repli de l'engagement des institutions scientifiques". Or, rappelle-t-elle, "ni le Giec ni la convention climat n'auraient pu exister sans le rôle du programme mondial de recherche sur le climat et d'autres institutions".

Valérie Masson-Delmotte évoque aussi la réforme du lycée "où la partie climat avait été le parent pauvre, tout comme les sciences de la vie et de la terre et d'autres domaines scientifiques". "Si nous n'avions à l'époque pas pris la parole collectivement, nous n'aurions pas obtenu un petit morceau de programme dédié, en terminale, même si les enjeux climats, société et énergie sont encore très mal traités", estime-t-elle. "Et s'il n'y avait pas eu le collectif Labos 1point5, qui est devenu un groupement de recherche institutionnalisé, il n'y aurait eu que peu de prise en compte des enjeux climatiques dans les politiques scientifiques françaises", illustre-t-elle encore.

Quel monde en 2050 pour les doctorants d'aujourd'hui ?

La scientifique, qui a commencé son intervention en revenant "trente ans en arrière", invite à se projeter en 2050, "quand un doctorant d'aujourd'hui aura son âge" : "il va exercer son parcours professionnel dans un contexte qui sera différent en fonction des choix de société, en fonction du monde réel, de l'état du climat." Ainsi, détaille-t-elle, "en 2050, dans un monde où la neutralité carbone est atteinte, nous observerons les premiers signes de stabilisation du réchauffement sous 2 degrés". "Ce monde au sein duquel nous aurions coopéré, ne sera pas le même monde qu'un monde en 2050, qui serait fragmenté, avec des émissions de gaz à effet de serre élevées et des températures qui dépasseront 2 degrés, avec de nouvelles conditions climatiques, de nouveaux écosystèmes, l'érosion de la sécurité alimentaire et de l'eau, des pièges de pauvreté, des effets sur la santé publique et peut-être des déstabilisations de l'organisation de nos sociétés si elles ne sont pas préparées à des crises de plus en plus complexes", ajoute-t-elle.

Innovation technologique, sobriété et solutions fondées sur la nature

Valérie Masson-Delmotte observe que "pour la plupart des personnes autour [d'elle], les changements à venir, la nécessaire transformation de la société, sont invisibles". "Nous sommes dans une situation dans laquelle les impacts du changement climatique s'aggravent, comme en témoignent les actualités récentes : les incendies ont repris au Canada, les inondations en Indonésie ou la dégradation de la barrière de corail."

À "la gravité de la situation", la climatologue oppose "un autre pendant" qui est "la capacité à agir". Or, "chaque option d'action pour le climat offre des opportunités mais peut aussi présenter des effets indésirables par rapport à tous les autres objectifs de développement durable" et "il y a donc un équilibre à chercher entre trois volets : innovation technologique, sobriété et solutions fondées sur la nature."

"Rôle d'alerte, rôle de montée en connaissances, en compétences"

Par ailleurs, estimant qu'il y a "besoin d'un engagement à tous les niveaux de la société", la climatologue se pose la question du "rôle des scientifiques et des institutions scientifiques : rôle d'alerte, rôle de montée en connaissances, en compétences, sur des approches systémiques".

"Il y a aussi un rôle de chien de garde quand il y a des *backlash* sur les politiques environnementales", estime-t-elle, appelant les scientifiques à "prendre la parole pour faire connaître l'état des connaissances" et à ne pas laisser ce rôle aux seuls militants. "Comment le faire bien, comment le faire de manière audible ?", interroge-t-elle. "Ces derniers mois ont connu un foisonnement de tribunes, de pétitions sur les politiques agricoles et les politiques de l'eau : ce n'est pas une réaction institutionnelle mais encore individuelle, parcellaire", regrette-t-elle. "Cette manière de réagir décrédibilise presque l'état des lieux scientifiques."

"Nous avons aussi un rôle d'aiguillon, pour garder un cap", explique-t-elle, dans un contexte où "les urgences sont nombreuses - des pandémies, des guerres, les urgences sociales"

La recherche pour l'adaptation, "fragile et cloisonnée"

Valérie Masson-Delmotte souligne qu'en 2023, les températures mondiales ont atteint 1,3 degré de réchauffement dû à l'influence humaine. "Il n'y a jamais eu autant de hausses de CO2 dans l'atmosphère d'une année à l'autre que cette année", ajoute-t-elle.

"Cela appelle aussi une réflexion éthique sur la science qui doit être faite au bénéfice de la société". Elle évoque le rapport de la Cour des comptes sur l'adaptation au changement climatique "qui constitue un point important pour mieux se préparer, pour protéger les plus vulnérables et réduire l'exposition aux vulnérabilités sinon pertes dommages et souffrances". Or, souligne-t-elle, "la Cour des comptes dit que, même en France, la recherche pour l'adaptation est fragile, cloisonnée, et n'intègre pas bien adaptation et atténuation".

Quelle recherche face au repli nationaliste ?

"Tous ces enjeux posent des questions éthiques sur notre rapport à ce que sera la recherche en 2050", conclut-elle. "Que peut-être une recherche dans un monde où l'on constate, un peu partout, un repli nationaliste ?" s'interroge-t-elle par ailleurs. "Que pouvons-nous apprendre des autres pays qui ont connu des retours en arrière sur les politiques environnementales ?"

La climatologue fait notamment référence "à l'Australie, à la Suède, aux États-Unis et au Royaume-Uni".

"Quelles ont été les réflexions éthiques dans le monde de la recherche pour exercer une voie scientifique ?", questionne-t-elle enfin. Autant de problématiques qu'elle invite à "prendre à bras-le-corps".

Une soirée organisée par les étudiants à Lyon

(source : <https://www.aefinfo.fr/depeche/711868-a-lyon-un-mouvement-etudiant-se-structure-pour-transformer-l-enseignement-superieur-a-la-hauteur-de-l-urgence-ecologique>)

Deux points ressortent de manière transversale : le premier est "que les étudiants sont un moteur essentiel de la transformation de la société", que ce soit dans les politiques climat en général (en référence par exemple aux procès contre l'État pour inaction climatique), ou dans leur établissement.

Le second est "que la transition écologique a besoin de ressources qui y soient spécifiquement allouées, et notamment des ressources budgétaires". "Le principal frein qu'ont les enseignants-chercheurs pour travailler à l'évolution des formations, c'est le manque de temps. Et il ne se compense qu'en embauchant du personnel dédié. C'est pareil pour le service public, nous avons besoin de fonctionnaires et hauts fonctionnaires convaincus de l'importance de réagir face à l'urgence écologique", déclare notamment Marie-Charlotte Garin. [...]

À l'issue de huit ateliers thématiques, le collectif dresse plusieurs constats. À commencer par le fait que "les cours existants sont très loin de former correctement à l'urgence écologique". Ils relèvent notamment "les contradictions sur les cours classiques (par exemple les cours d'économie) qui reprennent des théories qui vont à l'encontre, non seulement du monde réel, mais de ce qui est enseigné dans les cours sur la transition écologique (obligatoires depuis peu mais encore trop nombreux)". La "transformation des cursus" est donc selon eux "une priorité", ce qui passe par la nécessité d' "enseigner des idées audacieuses". "La remise en question sera une qualité fondamentale pour les diplômés de demain, et la radicalité – au sens propre du terme, c'est-à-dire retourner à la racine des choses –, une compétence vitale", écrivent-ils.

Ils invitent également à "revoir les méthodes pédagogiques", actant le "désintérêt de la majorité des étudiants pour les (rares) cours liés à l'écologie", "encore trop théoriques". Ils proposent au contraire "d'utiliser plus de pédagogie tête-corps-cœur" et de "sortir du prisme uniquement rationnel pour envisager l'urgence écologique". Il faudrait aussi enseigner "la capacité à analyser des discours médiatiques, identifier ses forces et faiblesses et être critique de la société actuelle". Cela nécessiterait selon eux "d'insérer plus de sciences sociales dans les cursus scientifiques, encourager l'interdisciplinarité, enseigner la reconnexion au vivant, arrêter de politiser la radicalité écologique dans l'enseignement et plutôt l'envisager comme une réponse saine à la société actuelle". Autre demande : "fournir des compétences concrètes, afin que des étudiants diplômés soient capables de mettre en œuvre une redirection écologique ambitieuse dans des milieux professionnels variés", et ainsi offrir une vraie alternative au phénomène de "désertion" ou de reconversion après le diplôme. [...]

Deuxième constat : "pour espérer un changement à la hauteur et dans les temps, il faut transformer le fonctionnement des établissements, leurs méthodes de financement et la place accordée aux étudiants dans les prises de décisions." Les étudiants voudraient entre autres pouvoir dialoguer avec leur administration sur le choix des financeurs privés en toute transparence – ils s'interrogent par exemple sur le partenariat de Centrale Lyon avec TotalEnergies.

Ils ont également abordé la question de la décarbonation de l'alimentation ou des mobilités, s'interrogeant par exemple sur la nécessité de conserver dans certaines écoles l'obligation de réaliser une année ou un semestre à l'étranger.

Ils ont enfin échangé sur les moyens d'améliorer "la représentation étudiante" : généraliser les CA composés à un tiers d'étudiants comme à Sciences Po Lyon ? Rendre décisionnaires les organes impliquant des étudiants

(CEVE, CFVU) ? Créer des conseils étudiants sur la transition écologique, pas uniquement consultatifs ? Autant de pistes discutées lors de cette soirée.

Interview du président de l'université de Montpellier

(Source : <https://www.aefinfo.fr/depeche/711080-transition-ecologique-l-universite-de-montpellier-a-elabore-son-schema-directeur-avec-un-an-d-avance-philippe-auge>)

[...]

La réalisation d'un bilan carbone portant sur les trois scopes va démarrer sous peu. Le choix du prestataire est fait, nous mettons en place les Copil et comité opérationnel. La collecte des données démarrera au plus tard à la rentrée de septembre. L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, établissement-composante de l'université de Montpellier, va également faire un bilan carbone. En termes de calendrier, la demande initiale du ministère pour établir un schéma directeur en faveur de la transition écologique (SDTE) était pour la fin d'année 2024. L'université a fait le choix de l'élaborer avec une année d'avance et de le faire approuver en conseil d'administration le 20 novembre dernier.

Nous souhaitons en effet aller vite car il y avait une grande demande des structures d'enseignement et de recherche, de nos étudiantes et étudiants de porter des projets. Par ailleurs, l'université faisant partie de la première vague des COMP, nous avons eu la possibilité de demander des financements pour engager des actions que nous envisagions dans le domaine de la transition écologique d'où la nécessité de disposer le plus rapidement possible d'un tel schéma au sein de la communauté et approuvé par les instances. Ces financements vont permettre de réaliser un diagnostic "gaz à effet de serre" (50 000 €), d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments les plus énergivores (1,12 M€) ou de réaliser des abris à vélos (400 000 €). Ils vont également permettre de mettre en place des formations de formateurs aux aspects TEDS (267 000 €), de former les étudiantes et étudiants de premier cycle à ces enjeux (373 000 €), de verdir des parcours et des UE (250 000 €) et d'installer nos démonstrateurs TEDS (800 000 €).

[...]

La position de l'université dans différents classements internationaux, notamment celui de Shanghai où elle se classe cette année au 2^e rang mondial sur l'écologie, les enjeux sociétaux autour desquels s'articule notre programme d'excellence Isite ou encore la labellisation Unesco de notre centre international sur les sciences de l'eau, sont autant d'éléments objectifs nous ayant décidés à formaliser rapidement un tel schéma en faveur de la transition écologique. Mais c'est surtout la création d'une vice-présidence dédiée aux enjeux environnementaux occupée par Frédérique Carcaillet, avec un appui administratif au sein de notre direction du pilotage qui a permis d'élaborer rapidement et efficacement le SDTE.

[...]

L'objectif [du schéma] est en premier lieu de renforcer les mesures déjà mises en place ces dernières années dans notre université. Mais également d'engager et de coordonner la mise en œuvre sur chacun de nos sites d'une politique de transition écologique pour que l'université de Montpellier, en tant que structure d'enseignement, de recherche, d'innovation mais aussi en tant que consommateur de ressources, participe à la lutte contre le réchauffement climatique. Enjeu majeur avec la perte de biodiversité auxquels nous faisons tous face. Ce schéma se structure en quatre axes et 48 actions à déployer sur la période 2023-2026 qui s'articulent pleinement avec le contrat pluriannuel 2021-2026 et le COMP 2023-2025 de l'établissement.

[...]

Le premier axe [de la formation des étudiants et des personnels] concerne l'enseignement et la formation à la Transition Écologique et de Développement Soutenable (TEDS). Ses objectifs principaux sont d'intégrer ces problématiques dans les enseignements, de favoriser et d'accompagner le développement des compétences des personnels et d'encourager l'engagement des étudiantes et étudiants. Cet axe permet notamment de répondre à l'obligation de mise en place de modules de formations à la TEDS pour les étudiants et étudiantes de 1^{er} cycle mais également de "verdir" des parcours existants ou d'en créer de nouveaux ([lire sur AEF info](#)). Pour exemple, un double parcours de Master en économie et science politique portant sur la gouvernance des sociétés et territoires en transition ouvrira à la rentrée prochaine. Ceci démontre notre souhait d'appréhender ces enjeux dans toutes leurs complexités et facettes.

Comme prévu dans notre SDTE, nous avons déjà recruté deux ingénieurs pédagogiques, proposé les premières formations sur les fondements de la transition écologique à nos personnels, et travaillé sur une offre spécifique en lien avec leur métier. Nous avons aussi mis des ressources pédagogiques à disposition via la plateforme Moodle de l'université. Le plan de formation des personnels s'est enrichi de plusieurs formations dédiées à la mise en place des unités d'enseignement TEDS dans les différents UFR, écoles et instituts et va aider au verdissement des unités d'enseignements et des formations déjà existantes. Nous avons également reconduit le diplôme d'établissement "Sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, du développement durable et de la responsabilité sociétale", ouvert à toutes les étudiantes et tous les étudiants, qui est un succès avec près de 120 inscrits cette année.

[...]

Des démonstrateurs technologiques seront également installés sur les campus afin d'impliquer concrètement [les étudiants]. Certains vont être installés, dès la rentrée 2024, à la suite d'un appel à projets. En ce sens, Frédérique Carcaillet, VP déléguée aux enjeux environnementaux, a d'ailleurs évoqué l'installation de capteurs de suivi environnementaux et de panneaux solaires expérimentaux sur différents campus. Cela va permettre aux étudiantes et étudiants de collecter et d'analyser ces données afin d'appréhender de façon concrète le changement climatique et les effets d'actions simples comme la végétalisation sur la lutte contre les îlots de chaleur urbains. On peut aussi citer l'implantation d'une mini-éolienne dans le port de Sète, nouveau terrain expérimental dans le domaine de la production d'énergie.

Pour faire découvrir aux personnels, étudiants et étudiantes la richesse de leur campus, des ateliers ont été planifiés pour que chacun puisse découvrir la biodiversité commune du quotidien, participer à l'effort de son inventaire, son suivi et sa valorisation.

[...]

Le second axe du SDTE concerne justement la recherche et l'innovation. Il vise à promouvoir une recherche responsable et à accroître les interactions entre la science et la société. Cet axe est important, car nous voulons amener les laboratoires de recherche à évaluer l'impact de leurs activités sur l'environnement en prenant notamment en compte les déplacements professionnels, la consommation de ressources et les achats. Pour cela, l'adoption de la démarche du groupement de recherche Labo 1.5 soutenu par le CNRS, l'Inrae, l'Ademe, l'Inria et Sorbonne Université sera encouragée et les indicateurs disponibles seront fournis aux laboratoires.

[...]

[Les mesures pour diminuer la consommation d'énergie et abaisser l'empreinte carbone figurent] dans le troisième axe consacré à l'environnement. Nous souhaitons réduire l'empreinte carbone de l'université, diminuer et gérer les déchets ainsi que protéger et favoriser la biodiversité sur nos campus. En janvier dernier, nous nous sommes dotés d'un plan de sobriété énergétique visant à réduire notre consommation d'énergie et donc notre impact sur le changement climatique. Le SDTE prévoit d'accompagner cette démarche par la réalisation à l'échelle de l'établissement d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre.

Ces actions prolongent les nombreuses opérations de réhabilitation énergétique du patrimoine immobilier et de raccordement aux réseaux de chaleur urbains menées grâce au plan de relance. Elles prévoient également l'installation de panneaux photovoltaïques. Une étude de faisabilité d'installation sur certains de nos bâtiments a été engagée. En termes de rénovation énergétique, une action d'identification, de priorisation des bâtiments et la mise en place de dispositifs de suivi des consommations de fluides ont été réalisées.

[...]

Notre cible est une réduction de 5 % par an [des émissions de GES] comme fixé au niveau national mais la réalisation de notre Begeset l'identification de principales sources d'émission nous permettra d'affiner cet objectif.

[...]

Pour agir sur les déplacements du lieu de résidence au lieu de travail, nous avons pour objectif de sensibiliser nos étudiantes et étudiants et l'ensemble du personnel à l'usage des mobilités douces comme les transports en commun et d'amplifier le nombre d'attaches à vélos au sein de l'Université. Une charte du déplacement devrait bientôt voir le jour afin d'inciter les personnels à choisir le train plutôt que l'avion pour leurs trajets professionnels chaque fois que cela est possible.

[...]

La gouvernance est le quatrième et dernier axe [du SDTE]. Nous voulons intégrer la politique de transition écologique dans le pilotage de l'université et mobiliser les ressources humaines, techniques et financières nécessaires. L'objectif est de s'inscrire dans une démarche de développement responsable conciliant les dimensions économiques, sociétales et environnementales. Un bureau d'appui administratif et opérationnel dédié au développement durable et à la responsabilité sociétale a été mis en place au sein de la direction du pilotage et du service amélioration continue, avec pour mission principale le suivi des travaux en lien avec la transition écologique.

[...]

[La première année de fonctionnement de ce bureau] a permis de dresser un état des lieux de la prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux dans le fonctionnement de l'université et de structurer un dispositif décisionnel et opérationnel constitué d'un comité de pilotage, un comité opérationnel, un réseau de référents "transition écologique" et des groupes de travail thématiques. Des outils de pilotage et de suivi de réalisation des différentes actions seront élaborés et déployés afin d'affecter efficacement des ressources humaines, techniques et financières pour la transition écologique de l'université.

Étude des VP Tres (Transition écologique et sociétale)

(Source : <https://www.aefinfo.fr/depeche/702981-comp-une-etude-des-vp-trees-recense-les-initiatives-des-universites-au-titre-de-lobjectif-transition-ecologique>)

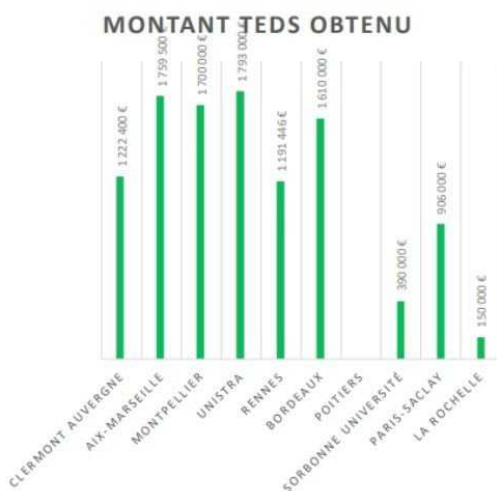
[...]

Dix universités (1) ont ainsi répondu à l'association, qui fait savoir que "globalement, ce qui a été demandé a été obtenu".

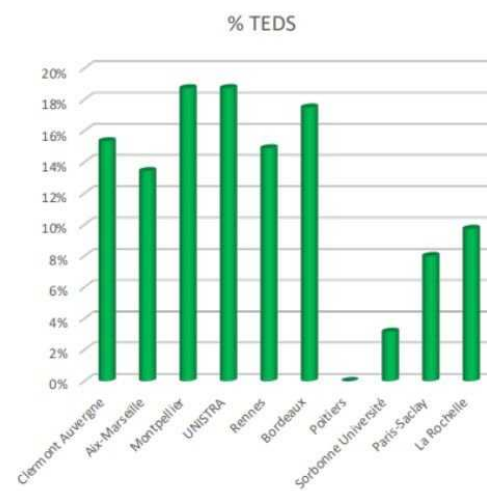
[...]

En moyenne, les universités ont obtenu autour d'1,2 M€ pour soutenir la politique de transition écologique qu'elles présentent dans l'axe dédié de leur COMP : aux deux extrêmes figurent l'université de Poitiers, qui n'a demandé aucun financement à ce titre, et les universités d'Aix-Marseille et de Strasbourg qui ont chacune obtenu 1,8 M€, ce qui représente 13 % du total demandé pour la première et 18 % pour la seconde. L'étude ne se consacre qu'à l'axe TEDS proprement dit, mais l'association précise que des financements pouvaient être obtenus au titre des autres objectifs – notamment celui dédié à la formation.

Montant obtenu



% TEDS/COMP



Les universités qui ont répondu à l'association ont présenté des politiques dans les catégories suivantes : décarbonation et adaptation au changement climatique, formation, biodiversité, économie circulaire et "niveau institutionnel". Elles rapportent avoir trouvé difficiles le délai "trop court" laissé par le ministère pour rendre la copie ou encore la rédaction et l'argumentation "dans un format court". Elles s'interrogent également sur la pérennisation des moyens alloués et certaines ont eu du mal à "trouver des idées". Elles conseillent donc de s'appuyer sur le plan climat/biodiversité du ministère pour préparer les réponses, d'inscrire le COMP dans un plan pluriannuel d'investissement et d'anticiper les recrutements.

[...]

Atténuation/adaptation

Concernant la catégorie "changement climatique", qui comprend le volet décarbonation et un volet adaptation au changement climatique, plusieurs universités prévoient – comme la loi l’y oblige depuis 2012 pour tous les établissements publics de plus de 250 personnes et, désormais, le plan climat – de réaliser ou renouveler leur Bilan d’émissions de gaz à effet de serre (Beges). L’université de Rennes, qui monte une "cellule décarbonation", prévoit le recrutement d’un ingénieur d’étude pour réaliser ce bilan qui sera financé par les économies réalisées en se passant du recours à des cabinets extérieurs. Les universités inscrivent d’autres initiatives à ce titre : certaines prévoient d’installer des panneaux photovoltaïques ou de financer la rénovation thermique de leurs bâtiments ; Aix-Marseille université prévoit la mise en place d’une plateforme de covoiturage, l’installation de sous-compteurs et demande 210 000 euros afin de mener un projet de diminution des îlots de chaleur en zone urbaine ; l’université de Strasbourg prévoit de recruter un "manager énergie", de réaliser des études en lien avec le dispositif éco-énergie et de mettre en place un plan de déplacement.

Formation

Plusieurs universités recensent à ce titre le développement de la formation initiale et continue en lien avec la TEDS : Sorbonne université compte en outre recruter un enseignant-chercheur en lien avec cette thématique et l’université de La Rochelle souhaite "permettre l’accès des plus engagés à une certification spécifique". L’université Paris-Saclay prévoit une journée d’étude pour accompagner les enseignants-chercheurs dans la transition de leurs enseignements ; la tenue d’une conférence multidisciplinaire annuelle organisée par et pour les doctorants ; l’accompagnement et la mise en place d’une plateforme pédagogique via le recrutement d’un CDD d’un an et le financement de vacations à l’Institut d’optique. L’université de Rennes envisage la mise en place d’un "contrat étudiant ambassadeur des transitions" et le recrutement d’un enseignant "transversal" pour l’intégration du développement soutenable dans l’offre de formation.

Économie circulaire/commande soutenable

Aix-Marseille université prévoit la mise en place du tri sélectif des déchets, de recourir au dispositif "MyTroc Pro" qui ouvre une plateforme afin de réemployer et mutualiser le matériel inutilisé et de mettre en place "une politique d’achats durables". L’université de Bordeaux compte instaurer "un campus sobre, circulaire et participatif" et financer un poste de chef de projet déchets et l’université Paris-Saclay entend recruter un acheteur spécialiste en développement durable.

Biodiversité

Parmi les répondants à l’étude, seule l’université de Strasbourg envisage de mener une politique d’action en faveur de la biodiversité, via un diagnostic et la mise en place d’un "plan de gestion écologique".

Politique institutionnelle

Au titre de la politique institutionnelle, plusieurs universités prévoient des actions visant à obtenir ou renouveler le label DD&RS et préparer le schéma directeur DD&RS que tous les établissements doivent adopter d’ici à la fin de l’année 2024 ; à ce titre, l’université Clermont Auvergne envisage de recruter un chargé de mission "schéma directeur" ; l’université de Strasbourg prévoit la mise en place d’un réseau de référents ; l’université de Rennes va financer des études et un diagnostic "pour une action responsable".

Autres actions

Parmi les autres actions et initiatives relayées par les universités répondantes : l’université Clermont Auvergne souhaite financer la structuration de ses recherches en sciences de la durabilité ; l’université de Rennes veut former tout l’encadrement sur le modèle de la convention des entreprises pour le climat ce qui suppose le recrutement d’un chef de projet ; l’université de Bordeaux prévoit de former tous les personnels aux transitions écologiques et sociales ; l’université Paris-Saclay veut financer le remplacement des éclairages d’un laboratoire qui permettrait une économie d’énergie chiffrée à 35 % ; et l’université de La Rochelle veut aller "vers un campus exemplaire" en "pilotant la performance énergétique dans le cadre d’un schéma directeur immobilier ambitieux".

(1) Il s’agit des universités Clermont-Auvergne, Aix-Marseille, Montpellier, Strasbourg, Rennes, bordeaux, Poitiers, Sorbonne université, Paris-Saclay et La Rochelle.

(Source : <https://www.aefinfo.fr/depeche/701668-renovation-thermique-mesr-die-et-universites-travaillent-sur-plusieurs-leviers-dont-le-tiers-financement-s-retailleau>)

[...]

Par ailleurs, la ministre de l'ESR explique avoir lancé avec France Universités et la un "groupe de travail" afin de mobiliser "tous les leviers" disponibles en matière de financements pour la rénovation thermique et énergétique du bâti universitaire et notamment "profiter" d'une partie des 600 M€ prévus par l'État en la matière. Il s'agira notamment de mobiliser le dispositif de tiers financement "en utilisant les fonds de roulement et les fonds propres des établissements", ainsi que les sociétés publiques locales, dont la création a été permise par la loi "".

"Il y a différentes enveloppes financières qui accompagnent les établissements et sur lesquelles nous travaillons concrètement pour pouvoir lancer, avec plusieurs campus, un plan de rénovation", explique-t-elle.

[...]

(Source : <https://www.aefinfo.fr/depeche/667581-les-etablissements-du-superieur-pourront-creer-des-societes-pour-valoriser-leur-patrimoine-pjl-3ds-adopte>)

[...]

Valorisation de l'immobilier universitaire. Le texte permet à un établissement public d'enseignement supérieur de "créer et prendre des participations dans des sociétés ou des groupements de droit privé régis par le code du commerce, sous réserve de ne pas aliéner les biens immobiliers essentiels à l'exercice de ses missions de service public". Ces "sociétés publiques locales" pourront lui permettre de "contribuer à la gestion et à la valorisation de son patrimoine immobilier". L'établissement public d'enseignement supérieur doit détenir au moins 35 % du capital et des droits de vote de la société. En outre, les collectivités et les peuvent participer au capital.

[...]

(Source : <https://www.aefinfo.fr/depeche/687540-renovation-energetique-le-senat-adopte-une-ppl-ouvrant-le-mecanisme-de-tiers-financement-aux-acteurs-publics>)

[...]

Les sénateurs ont adopté, en séance publique, une proposition de loi visant à créer un outil supplémentaire pour faciliter la rénovation énergétique des bâtiments publics, par le biais d'un mécanisme de "tiers financement", jeudi 16 février. Ce projet de texte, présenté par le député de la majorité, Thomas Cazenave (Renaissance, Gironde), avait été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 19 janvier 202.

Plusieurs simplifications et garde-fous ont été apportés par la commission des lois du Sénat le 8 février dernier, laquelle a notamment simplifié les modalités de recours aux marchés globaux de performance énergétique et la mutualisation de travaux énergétiques par des EPCI ou des syndicats d'énergie. Le texte doit maintenant passer en , avec l'objectif de le promulguer "au milieu du printemps, en avril ou en mai, avec une visée opérationnelle à l'été", précise le cabinet de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le 14 février 2023.

La rénovation énergétique en Quelques chiffres

La proposition de loi s'inscrit dans le contexte de la planification écologique souhaitée par le gouvernement. Le secteur du bâtiment "au sens large" représente 23 % des émissions de gaz à effet de serre, dont 30 % proviennent des bâtiments publics (écoles, universités, hôpitaux, administrations, équipements sportifs et culturels, etc.), rappelle le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Dans un rapport sur l'immobilier universitaire dont AEF info a eu copie fin août, avant sa publication en septembre, la Cour des comptes rappelait que le coût pour réhabiliter le patrimoine universitaire est estimé à 7 Md€ par le MESRI et à 15 Md€ par France Universités.

Le texte vise à expérimenter, pendant cinq ans, un régime dérogeant au droit de la commande publique pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique dans le cadre des contrats de performance énergétique, qui fixent des objectifs chiffrés de gain d'énergie. Le mécanisme de tiers financement consiste à inclure un tiers dans le portage financier d'une rénovation énergétique de bâtiment. Ainsi, "le tiers réalise l'investissement, puis le bénéficiaire des travaux lui rembourse l'avance et les intérêts associés à compter de la date de livraison des

travaux", précise le texte. Concrètement, ce "paiement différé" pourra être en partie remboursé par les économies d'énergie qu'entraîneront ces travaux de rénovation énergétique.

Devant les sénateurs, la rapporteure du texte, Jacqueline Eustache-Brinio (, Val-d'Oise) rappelle que ce dispositif est "un outil complémentaire" pour "favoriser la transition écologique". Elle met en garde toutefois sur le fait qu'il n'a pas vocation à être systématisé car il demeure "plus coûteux pour les acheteurs publics que les investissements sur fonds propres ou des emprunts bancaires".

"Faciliter le passage à l'acte" pour les universités (S.illouz, banque des territoires)

"Concrètement, pour les universités, cela pourrait permettre de faciliter le passage à l'acte ainsi que la création de structures qui mutualiseraient la capacité de maîtrise d'ouvrage et de financement, à l'image de ce qu'a préfiguré la de Bordeaux, à laquelle la Banque des Territoires a contribué", explique de son côté Sébastien Illouz, responsable au département transition énergétique et écologique à la Banque des Territoires.

"Toutefois, concernant les universités, même si le texte contribue à ouvrir le jeu et la palette d'outil disponible, cela ne règle pas le problème des ressources financières qui seront néanmoins nécessaires à remettre en état le parc universitaire existant", poursuit-il.

Des "tiers financeurs" publics et privés

Dans ce nouveau dispositif, qui pourra alors se positionner comme "tiers financeur" ? "Cela peut être un acteur public, comme la Banque des Territoires, un acteur public local, ou un acteur privé, avec une offre d'une entreprise de rénovation ou d'un énergéticien", détaille le cabinet de Christophe Béchu.

En parallèle des discussions au Parlement, des consultations seront lancées avec les différents opérateurs "afin qu'ils puissent présenter des offres adaptées". "La Banque des Territoires est un des acteurs privilégiés avec lequel nous avons ces échanges. Le ministre va être amené dans les prochaines semaines à y revenir", précise encore le cabinet. Un programme composé d'offres d'ingénierie, de prêts structurés ou encore de dispositifs d'accompagnement, réalisé avec la Banque des Territoires sera "d'ici un mois proposé à tous les élus locaux", a fait savoir le ministre devant les sénateurs.

Annonces S. Retailleau Montpellier

(Source : <https://www.aefinfo.fr/depeche/704080-a-montpellier-sylvie-retailleau-lance-un-appel-a-la-mobilisation-pour-la-reussite-de-la-transition-ecologique-de-lesr>)

"L'année 2023 aura permis de commencer à déployer notre plan Climat/Biodiversité. L'année 2024 sera une année charnière et intense pour consolider et inscrire dans la durée tous les chantiers qui ont été lancés." C'est ce que déclare la ministre de l' Sylvie Retailleau, dans une allocution filmée diffusée en clôture d'une journée dédiée à la "transition écologique pour un développement soutenable dans l'enseignement supérieur et la recherche", organisée à Montpellier le 7 décembre 2023 – un an après la remise à la Première ministre du plan climat/biodiversité de l'ESR.

Son discours, comme cette journée, se veut un appel à "l'engagement" et à "la mobilisation" du secteur pour "une cause juste et incontournable" : "la réussite de la transition écologique de l'ESR au service de la planification écologique de la Nation". Il est l'occasion de passer en revue les différents chantiers en la matière pour le secteur.

Nouvelle circulaire Pour un service public écoresponsable

Dans la matinée, le secrétaire général à la planification écologique (SGPE) Antoine Pellion a présenté les premières conclusions opérationnelles du travail de planification écologique qui a mobilisé, autour du , "l'ensemble des ministères, les filières économiques, les représentants des collectivités locales, des groupes de réflexion et les associations environnementales".

Planification Après 2030 : besoin de recherche

Le SGPE Antoine Pellion présente les grands objectifs de la planification écologique nationale et notamment, les "52 leviers identifiés pour atteindre les objectifs d'atténuation" d'ici à 2030.

La planification écologique "ne se construit pas en chambre", souligne-t-il, faisant valoir que le SGPE est "très preneur" de l'expertise de la recherche. "Nous avons un besoin clairement exprimé concernant le travail sur le post 2030 : jusqu'à 2030, [les actions sont] plus simples parce que beaucoup d'entre elles sont déjà engagées. Mais après 2030, nous faisons face à énormément d'incertitudes." Aussi, pour "réfléchir aux bifurcations, aux

points de rupture, etc.", le gouvernement a besoin de "l'approche des " et "d'une innovation technologique importante". "Ceci est un appel à faire ensemble", conclut-il.

"Ce plan pour la transition écologique de l'État se décline au cœur de la nouvelle circulaire de la Première ministre 'Pour un service public écoresponsable' qui vise à réduire notre empreinte carbone, énergétique et environnementale et nous projeter vers un monde habitable, juste et désirable", souligne Sylvie Retailleau. Elle rappelle que, "pour engager les actions prévues au titre de cette première étape de la planification écologique et accélérer la transition écologique, le gouvernement investira, en 2024, un budget sans précédent de 10 Md€ supplémentaires".

Nouveaux métiers TEDS : 470 000 étudiants formés en 2030

La ministre rappelle les mesures annoncées le 20 octobre 2022, à l'université de Bordeaux, concernant la formation à la transition écologique des étudiants de niveau 1^{er} cycle : lancement d' "un travail de coconstruction en ateliers du socle de connaissance et compétences pour tous les étudiants de 1^{er} cycle" sous la forme d'une "formation d'un minimum de 30 heures de cours à introduire au plus tard à la rentrée 2025 et correspondant à une certification de 3 ECTS minimum". "Une autre série d'ateliers a débuté au ministère sur la formation des formateurs", rappelle-t-elle.

La ministre évoque aussi "les formations pour les nouveaux métiers de la TEDS" et souligne que, suite à l'appel à manifestations d'intérêt "Compétences et métiers d'avenir" de France 2030, "de nouvelles formations sont proposées dès cette année" et, qu' "à l'horizon 2030, ce sont 470 000 étudiants qui seront formés, du BTS au doctorat".

Schémas directeurs : "un défi managérial et de leadership"

La ministre revient aussi sur l'obligation faite aux établissements d'ESR de produire d'ici à la fin de l'année 2024, un schéma directeur "développement durable-responsabilité sociétale et environnementale", dans le cadre du déploiement du plan Climat/Biodiversité du ministère.

"En mobilisant tous les personnels, ce travail vous offrira l'opportunité de consolider le pacte social qui est au cœur de nos missions de productions de biens communs au service de la société", fait valoir la ministre qui demande que ce travail repose sur "une large concertation" impliquant l'ensemble des métiers ainsi que les étudiants.

"Être en mesure de se fixer des objectifs de transformation pour les établissements, de construire un plan d'actions pour les atteindre, et de piloter les changements nécessaires pour y parvenir, suppose de définir et de partager une vision de ce que devrait être l'établissement dans 20 ans, une fois que nous aurons réussi la transition écologique", souligne Sylvie Retailleau.

Elle appelle à concevoir ces schémas directeurs "selon une méthode inclusive permettant à chacun de participer à l'exercice" en fixant "des priorités et des objectifs compris par tous". "Ce travail exigeant mobilisera, je le sais, les gouvernances des établissements qui doivent se préparer à relever ce défi managérial et de leadership." Cette planification, inscrite dans la durée, "pourrait nécessiter de différer certaines actions pour privilégier celles qui sont essentielles à la transition écologique ici et maintenant", déclare encore la ministre. "Se fixer des priorités en tenant compte des ressources mobilisables nous permettra de contribuer à la réalisation des objectifs que la France, aux côtés des autres pays de l'Union européenne, s'est engagée à atteindre dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat et de l'accord de Kuning/Montréal sur la biodiversité."

"Le principal levier transformant" des organisations

Le schéma directeur "pourra constituer le document chapeau intégrant, dans un cadre politique global au service d'une perspective de transformation, un certain nombre de plans d'action sectoriels", expose Sylvie Retailleau qui cite "les interactions science-société, la qualité de vie au travail, les , l'éthique et de la déontologie, etc."

Dans ce document doivent figurer les propositions des établissements pour réduire l'empreinte carbone, énergétique et environnementale de leurs activités, ainsi que les actions pour inscrire les activités "cœur de métier" – la recherche et la formation –, "dans cette perspective de mutation systémique au service de la transition écologique".

"Le déploiement du schéma directeur, avec son périmètre d'application relevant de votre choix, doit être considéré comme le principal levier transformant de votre organisation, autour duquel la mobilisation collective sur la transition écologique peut se déployer", ajoute encore la ministre.

La démarche d'élaboration de ces schémas directeurs DD&RSE "sera également utile pour alimenter le processus de contractualisation avec le ministère en proposant des solutions élaborées qui s'intègrent dans une stratégie globale", poursuit la ministre qui évoque le lancement, en 2023, de contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) dont la TEDS est "l'une des quatre thématiques à traiter obligatoirement".

Comptabilité carbone de l'ESR : constitution d'un groupe de travail

La ministre évoque l'obligation faite aux établissements de produire régulièrement un bilan d'émissions de gaz à effet de serre "afin de mesurer l'impact des actions mises en place pour réduire l'empreinte carbone de leurs activités".

"Des établissements n'ont pas encore entrepris cette démarche", relève la ministre qui poursuit : "Je les appelle à prendre dès maintenant les mesures nécessaires pour être en mesure d'y répondre et vous pouvez d'ores et déjà vous appuyer sur le corpus méthodologique mis en place par l'."

Par ailleurs, "pour répondre à ce besoin et permettre des comparaisons utiles en identifiant les meilleures pistes de réduction", la ministre annonce le lancement "très prochainement" d'un groupe de travail "chargé de proposer l'architecture et le contenu de ce chantier pour une comptabilité carbone de l'ESR". "Ce groupe sera chargé de mettre au point la méthode de calcul et d'identifier les données nécessaires pour produire vos bilans selon la même approche, ce qui permettra d'évaluer le budget carbone de l'ESR que nous ne connaissons pas aujourd'hui."

"Pour mémoire, seuls 15 % des établissements d'ESR ont réalisé leur bilan obligatoire d'émission, rapportait Henri Lefebvre, responsable du pôle trajectoire bas carbone à l'Ademe, dans un entretien accordé à AEF info en mars 2023.

Rénovation énergétique des bâtiments

Sylvie Retailleau évoque "les besoins immenses" en matière de rénovation énergétique des bâtiments, l'ESR représentant "près d'1/4 du parc immobilier de l'État" avec "une grande partie des bâtiments" qui présentent de mauvaises performances énergétiques.

Les travaux entrepris dans le cadre du plan Campus et du plan de Relance, qui a permis de financer plus d'1 Md€ de travaux, "sont en voie d'achèvement". Pour la suite la ministre évoque "une combinaison de financements et d'outils" :

- 1,2 Md€ investis par l'État dans l'ESR à travers les 2021-2027, à parité avec les régions, "sans compter les autres collectivités territoriales" : la rénovation énergétique fait partie des axes prioritaires de cette nouvelle vague de projets ;
- 550 M€ prévus par le PLF 2024 pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, "pour financer à la fois des opérations à gains rapides et aussi des projets de rénovation lourde". "Nos établissements se porteront candidats", précise la ministre ;
- En lien avec Thomas Cazenave, ministre en charge des comptes publics, la ministre étudie "les mécanismes innovants, notamment le tiers financement qui permet de lisser la dépense dans le temps pour surmonter le 'mur' d'investissement" : un groupe de travail est en cours, associant les services des deux ministères, France Universités et un panel d'établissements.

Enfin, Sylvie Retailleau se félicite que "des initiatives prometteuses voient également le jour dans les territoires", où les services de l'État, les collectivités locales et les établissements "s'associent autour d'une programmation d'investissement souple et agile, où chacun participe au financement".